



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



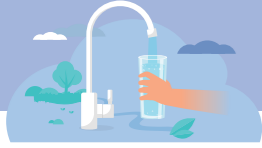
Le réseau
de transport
d'électricité

CONCERTATION CONTINUE

AMÉLIORATION
ET SÉCURISATION
DE LA QUALITÉ DE
L'EAU POTABLE
SUR LE TERRITOIRE
DU SYNDICAT
DES EAUX
D'ÎLE-DE-FRANCE
(SEDIF)



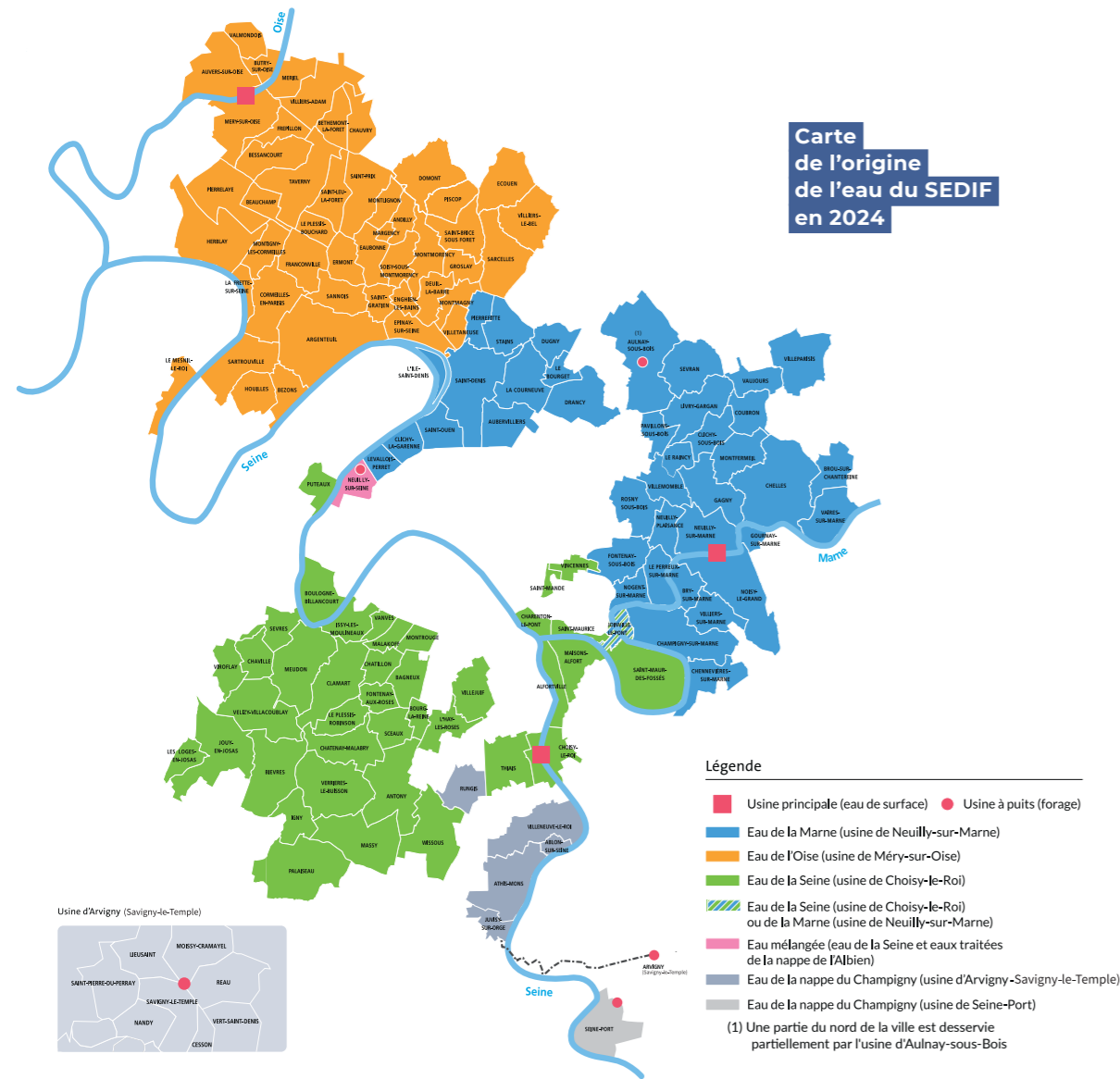
Un projet industriel d'ampleur
pour une eau plus pure,
sans calcaire et sans chlore



Le SEDIF, plus grand service public d'eau potable de France

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est un établissement public de coopération intercommunale, responsable de l'alimentation en eau potable de 4 millions de personnes dans 133 communes en Île-de-France. C'est le plus grand service public de l'eau en France et l'un des tout premiers dans le monde. Ses usines principales, qui puisent dans les grands cours d'eau franciliens (Seine, Marne, Oise), produisent quotidiennement plus de 750 millions de litres d'eau et son réseau de distribution compte près de 8 000 kilomètres de canalisations.

Depuis plus de 100 ans, le SEDIF relève le défi de fournir, 24 h / 24 et 365 jours par an, une eau de qualité irréprochable et disponible à tout moment. Autour de valeurs historiques comme la mutualisation, la solidarité et l'innovation, près de 120 agents s'engagent au quotidien pour un service public d'excellence et de proximité.



Nos missions

- 1 Prélever**
Capturer l'eau dans le milieu naturel
- 2 Traiter**
Transformer l'eau brute en eau potable
- 3 Transporter**
Acheminer l'eau des usines aux réservoirs
- 4 Distribuer**
Alimenter les habitants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- 5 Surveiller**
Contrôler la qualité sanitaire de l'eau tout au long de son parcours
- 6 Préserver**
Gérer et préserver la ressource (trois cours d'eau et trois aquifères)

Pourquoi améliorer et sécuriser la qualité de l'eau du robinet ?

Afin de produire chaque jour 750 millions de litres d'eau du robinet, les trois usines principales du SEDIF, implantées en Île-de-France, utilisent comme ressource : la Seine à Choisy-le-Roi, la Marne à Neuilly-sur-Marne et l'Oise à Méry-sur-Oise.

Les filières actuelles de traitement des usines, pourtant complètes pour répondre aux obligations réglementaires, ne peuvent retenir certains pesticides et leurs métabolites, perturbateurs endocriniens, résidus médi-

camenteux, polluants éternels (PFAS) que les progrès des connaissances scientifiques mettent au jour.

Au regard du manque de recul scientifique sur les effets combinés de ces molécules (effet « cocktail »), le SEDIF se doit d'appliquer les principes constitutionnels de prévention et précaution en réduisant au maximum la quantité de ces substances dans l'eau du robinet.

Trois objectifs :



Sanitaire :
avec l'élimination d'un maximum de micropolluants de l'eau distribuée



Environnemental :
en diminuant la consommation de produits d'entretien et d'eau en bouteille plastique



Économique et énergétique :
la distribution d'une eau moins calcaire permettra une réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du territoire du SEDIF et allongera la durée de vie des appareils électroménagers

Concrètement ?

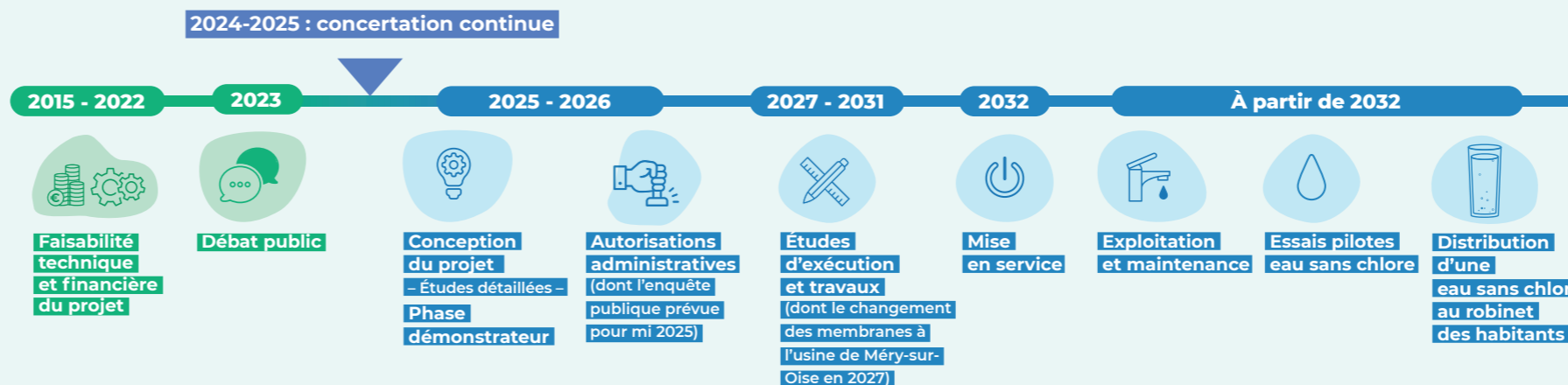
Insertion d'une nouvelle étape de traitement sur les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne



Le SEDIF souhaite insérer dans ses trois usines principales de production d'eau potable, à l'horizon 2032, une filière de filtration membranaire haute performance (avec un mix de nanofiltration et d'osmose

inverse basse pression), sans recours à une reminéralisation. Ce traitement permettra l'élimination d'une grande majorité de micropolluants, de sels dissous dont le calcaire, et produira une

Un projet de long terme, pour une mise en service à horizon 2032 :



qualité d'eau telle que la chloration de l'eau ne devrait plus être nécessaire.

L'eau à traiter est envoyée sous pression sur les membranes :

- Le perméat est la partie « épurée » de l'eau qui va traverser la membrane.
- Les autres particules sont bloquées par les pores de la membrane. C'est le rejet (appelé aussi refus membranaire).

La gouvernance : qui fait quoi ?

Le débat public, qui s'est déroulé du 20 avril au 20 juillet 2023, s'est tenu en parallèle de la procédure d'appel d'offres pour la future délégation du service public de l'eau appelée aussi « concession ».

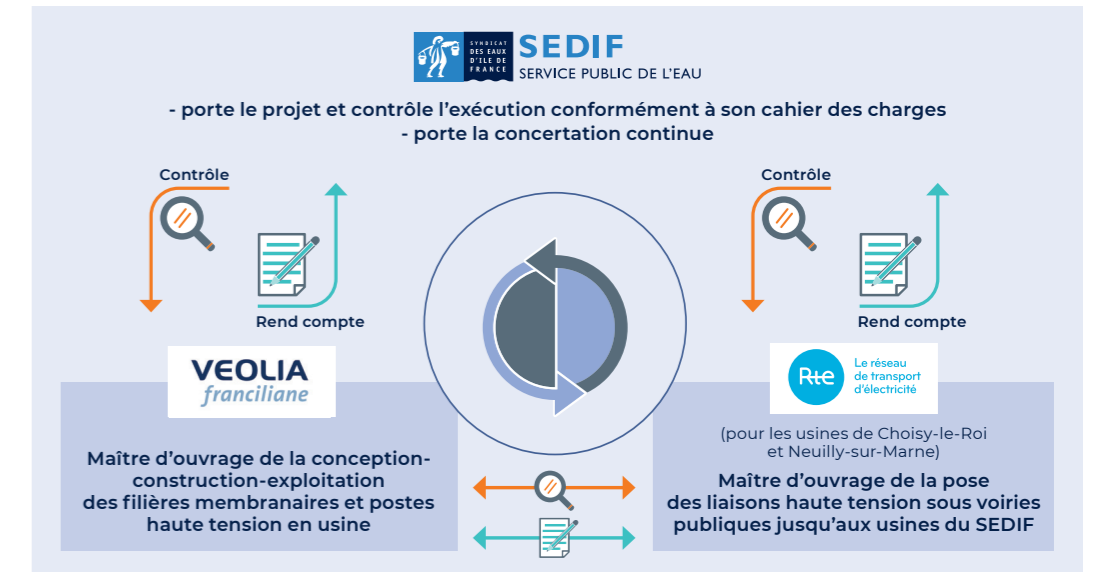
Ce mode de gestion repose sur l'action concertée de deux acteurs :

- le SEDIF, autorité organisatrice qui contrôle, donne les axes stratégiques et assure l'essentiel des travaux sur le patrimoine industriel - dont il est propriétaire à 100 % - du service public de l'eau ;
- son délégataire, qui exploite au quotidien le service (usines, gestion du réseau de distribution et gestion des abonnés du service).

Le projet prévoit également, pour les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne, la création de deux liaisons souterraines de 225 kV. Elles relieront un poste RTE de 225 kV (situé à l'extérieur des usines du SEDIF) jusqu'aux deux postes de 225 kV qui seront créés dans les usines à cet effet. Ces nouvelles liaisons permettront de renforcer et de sécuriser l'alimentation électrique Haute Tension des usines.

Le 25 janvier 2024, au terme d'une longue procédure de mise en concurrence, placée sous l'égide d'un magistrat de la Cour des comptes et appuyée par l'ensemble des services du SEDIF, les élus, réunis en Comité extraordinaire, ont jugé que l'offre de Veolia apporte la meilleure réponse aux enjeux économiques et environnementaux fixés par le Syndicat. Le nouveau contrat a été signé le 16 mars 2024.

Ainsi, la société Franciliane, dédiée à cette concession et filiale à 100 % de Veolia, est le nouveau délégataire du SEDIF à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 12 ans.



Pour plus d'informations ou répondre à vos questions

Retrouvez le calendrier détaillé par usine sur : <https://concertation-continue-sedif.fr/le-calendrier/>

Consultez la FAQ ou contactez-nous sur : <https://concertation-continue-sedif.fr/faq/>



Des retombées multiples pour les usagers et le territoire

Outre ses bénéfices pour la santé des usagers, le projet du Service public de l'eau va générer des gains énergétiques, environnementaux et économiques.

• Un gain énergétique global:

le projet permettra de compenser les consommations supplémentaires d'énergie dans les usines du SEDIF en générant des économies énergétiques chez les usagers finaux, grâce à la baisse importante du calcaire contenu dans l'eau distribuée, composé responsable de la surconsommation électrique de nombreux équipements. **Le gain énergétique du projet est estimé à 31 GWh/an.**

• Des gains environnementaux multiples grâce au changement de comportement des usagers:

l'eau distribuée sera plus douce, ce qui améliore le pouvoir nettoyant des savons et détergents. Cela devrait provoquer une **baisse de 18 700 tonnes par an de produits d'entretien et savons consommés** à l'échelle du territoire du SEDIF. De plus, le projet vise à inciter à la consommation d'eau du robinet, et évitera la production de **1 600 à 3 300 tonnes de déchets de bouteilles plastiques par an.**

• Des gains économiques pour les usagers, grâce à la consommation moindre d'électricité et de détergents, ou encore l'allongement de la durée de vie de l'électroménager:

le bilan coûts-bénéfices sera favorable aux usagers avec **un gain d'environ 90 €/an pour un foyer moyen** en Île-de-France.

Source: Étude InExtenso Innovation Croissance (2023). Cette étude est actuellement actualisée avec Institut national de l'économie circulaire (INEC) et l'ENSAE.

• Des retombées pour l'économie et l'emploi:

l'apport que représente le projet du SEDIF pour l'économie locale et nationale est estimé à près de **150 M€/an au PIB pendant les 8 ans de la durée du projet et le soutien de près de 2 200 emplois par an** pendant cette même période.

Source: Étude Utopies sur l'empreinte socio-économique et carbone (2023).



L'investissement du SEDIF sera de **1,07 milliard d'euros HT**. Cela entraînera une augmentation maîtrisée de la part eau potable sur la facture estimée à **40 centimes pour 1 000 litres**. Pour un foyer moyen consommant **10 000 litres par mois**, le surcoût mensuel s'élèverait donc de **3 à 4 €**, compensé par l'utilisation d'une eau douce au robinet.

La concertation continue: un dispositif d'information et de dialogue avec le public accompagné par deux garantes



Le projet industriel du SEDIF a fait l'objet d'un débat public qui s'est déroulé du 20 avril au 20 juillet 2023 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Le bilan de ce débat ainsi que le bilan réalisé par la CNDP ont été publiés le 20 septembre 2023. Le 16 novembre 2023, le SEDIF et RTE (le Réseau de transport d'électricité chargé du raccordement électrique du projet) ont à leur tour publié un rapport de décisions tirant les enseignements du débat et indiquant la poursuite du projet.

Conformément au code de l'environnement, la concertation se poursuit depuis 2024 par une phase de concertation continue, accompagnée par deux garantes nommées par la CNDP : Agnese Bertello et Nathalie Durand. Cette phase correspond aux exigences de la continuité de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique prévue en 2025.

Pour cette phase de concertation, le SEDIF met en place :

- des **instances spécifiques**, avec notamment la création d'une Commission locale d'information sur la production d'eau potable (CLIEPEP) pour chacune des 3 usines du SEDIF ;
- des **moments de rencontres avec les riverains et usagers** sous forme de réunions publiques, de débats mobiles, de webinaires ou d'autres événements ;
- des **outils d'information et de contribution pour le public** : au-delà du site internet du SEDIF et de la newsletter mensuelle « Inf'Eau Express », une visite de l'unité membranaire de l'usine de Méry-sur-Oise sera proposée avec des casques de réalité virtuelle. Par ailleurs, un site Internet spécifiquement dédié à la concertation continue a été mis en ligne. Il permet notamment aux usagers d'apporter leur contribution aux échanges en posant des questions et en consultant les réponses apportées, mais aussi en exprimant leur avis et en ayant l'opportunité de déposer ainsi des contributions écrites mises à disposition du public.

Pour s'informer et prendre part au projet :
rendez-vous sur le site Internet de la concertation

www.concertation-continue-sedif.fr

